

RAPPORT SUR L'ENTRETIEN DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Numéro de l'ICD / Année financière :

455917 (2023-2024)

Objet :

Ce rapport est requis afin de revoir les dépenses consacrées aux services pour les enfants admissibles au programme. Les données sont utilisées afin de s'assurer de l'admissibilité des enfants des Premières Nations selon les modalités de l'entente de financement, de vérifier les dépenses admissibles aux fins de facturation et d'établir des indicateurs de niveau d'activité qui sont utilisés par Services aux Autochtones Canada pour analyser les tendances.

Période de rapport :

Du premier au dernier jour de la période de rapport, inclusivement

Échéance :

15 jours après la fin de la période de rapport

Définitions des éléments de données :

Vous trouverez d'autres détails sur la façon de remplir le Rapport sur l'entretien des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans le Guide de l'utilisateur des ICD du Système de gestion de l'information des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Élément de données	Définition
Province ou territoire faisant l'objet du rapport	Indique la province ou le territoire dans lequel fonctionne le bénéficiaire.
Nom de l'agence	Nom de l'agence responsable de la prestation des services à l'enfance et à la famille.
Numéro du bénéficiaire de financement	Un numéro à quatre chiffres attribué à la Première Nation, à l'organisme, au Conseil tribal ou à la province.
Nom du bénéficiaire de financement (Entente de financement)	Le nom de l'instance (Première Nation, Conseil tribal, province ou agence) avec lequel Services aux Autochtones Canada a conclu une entente de financement visant la prestation de services à l'enfance et à la famille.
Type de transmission Consulter « Type de transmission » dans le Guide de l'utilisateur des ICD pour trouver plus d'information.	Indique si l'Instrument de collecte des données présenté est une transmission originale, une transmission de modifications, une transmission de données supplémentaires ou une retransmission. <ul style="list-style-type: none">- Transmission originale : Désigne le premier rapport sur l'entretien présenté pour la période de rapport.- Transmission de modifications : Désigne les modifications apportées à l'information déjà présentée pour la période de rapport au sujet de l'entretien des services à l'enfance.- Transmission de données supplémentaires : Désigne l'ajout d'information nouvelle pour la période de rapport sur l'entretien des services à l'enfance. Retransmission : Désigne le remplacement, au moyen d'une nouvelle soumission, d'un Instrument de collecte des données déjà présentée sur l'entretien des services.

Élément de données	Définition
	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de l'ajustement d'un tarif : La province ou le territoire a adopté un nouveau tarif et il faut le réclamer rétroactivement comme une dépense d'entretien touchée par un ajustement de tarif pour une période de déclaration antérieure.
Période de rapport	Indique la période de rapport selon laquelle l'information doit être fournie.
Numéro de SII / Numéro temporaire d'Indien non inscrit	<p>Le numéro de l'enfant en situation de placement dans le Système d'inscription des Indiens (SII). Un numéro de SII valide est formé de 10 chiffres dans le format #####. Si l'enfant n'est pas inscrit, laisser en blanc, et un numéro temporaire aux fins des services à l'enfance et à la famille des premières nations (lorsque disponible dans la région pour les agences) lui sera attribué. Le bénéficiaire sera avisé de ce numéro temporaire.</p> <p>Numéro temporaire d'Indien non inscrit : Numéro formé de 13 caractères attribué à tous les enfants en situation de placement qui ne sont pas encore inscrits conformément à la définition contenue dans la <i>Loi sur les Indiens</i>. Vous trouverez plus d'information au sujet du numéro temporaire d'Indien non inscrit dans la section « Information sur l'enfant » du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données.</p>
Nom de famille de l'enfant	Le nom de famille de l'enfant qui se trouve en situation de placement.
Prénom de l'enfant	Le prénom de l'enfant qui se trouve en situation de placement.
Date de naissance (AAAAMMJJ)	La date de naissance de l'enfant, indiquée en format « Année Mois Jour »
Genre M / F / X / NR (non rapporté)	Le genre de l'enfant qui se trouve en situation de placement: Homme (M); Femme (F); Autre genre (X) ; Non rapporté (NR).
Nouvelle admission	<p>Cela indique que lorsqu'un enfant est pris en charge pour la première fois et qu'il reçoit des services, seules les dépenses associées au premier placement doivent être accompagnées du marqueur de la nouvelle admission. Pour les dépenses de placement subséquentes, aucun marqueur ne devrait figurer.</p> <p>Cela indique également que lorsqu'un enfant a obtenu son congé et qu'il est ensuite réadmis dans le système pour recevoir des soins, seules les dépenses du premier placement associées à l'enfant qui est réadmis doivent être accompagnées du marqueur de la nouvelle admission. Dans le cas des dépenses de placement subséquentes, aucun marqueur n'est nécessaire.</p>
Statut soins à l'enfance / juridique	Statut attribué à l'enfant par les lois provinciales ou territoriales (par ex. Garde temporaire, Garde volontaire, Garde permanente).
Nom du fournisseur de services	Désigne le nom du fournisseur de services tel que désigné par la province ou le territoire où l'enfant se trouve en situation de placement (par ex. la famille d'accueil ou le foyer de groupe, et autres).
Nombre de jours de prise en charge	Le nombre total de jours où l'enfant a été en situation continue de placement pendant la période de rapport.

Élément de données	Définition
Type de placement	Indique où le placement d'un enfant a été fait (c'est-à-dire foyer de groupe, famille d'accueil, établissement, placement dans la parenté).
Date de début de la période des paiements (AAAAMMJJ)	La première journée pendant laquelle des dépenses ont été engagées, en format « Année Mois Jour ». Utiliser une nouvelle ligne si l'enfant avait obtenu son congé et avait été réadmis pendant le mois, ou si le type de placement a changé pendant la période de rapport.
Date de fin de la période des paiements (AAAAMMJJ)	La dernière journée pendant laquelle des dépenses ont été engagées, en format « Année Mois Jour ».
Tarif	Se rapporte au tarif de base pour le service utilisé. De plus amples renseignements au sujet des tarifs quotidiens ou mensuels se trouvent dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur les dépenses selon le type de placement.
Coûts des soins	Le coût total des soins selon la date du paiement initial, le dernier jour du paiement et le type de placement.
Type de dépense supplémentaire pour l'enfant	<p>Il s'agit de tous les frais additionnels qui dépassent le tarif de base ou le tarif régulier d'entretien se rapportant à la dispensation de services pour un enfant en situation de placement. Les frais admissibles sont décrits dans les Lignes directrices nationale du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et doivent rester dans les limites des pouvoirs de Services aux Autochtones Canada, être raisonnablement comparables à ceux qui sont assurés par la province ou le territoire et ne pas faire partie des frais remboursables par d'autres sources.</p> <p>Les catégories sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien au placement de l'enfant - thérapie ou évaluation non comprise dans le Services de santé non assurés - maintien des liens familiaux - frais liés à la santé et au mieux-être non compris dans le Services de santé non assurés - frais liés à l'éducation non compris dans les services d'éducation des Première Nations - frais juridiques - frais de placement - allocation de loisirs - allocation de vacances - transport - autres - sans objet
Frais additionnels de l'enfant	Cet élément de données sert à indiquer le montant versé pour des frais additionnels relatifs à l'enfant qui se trouvent en dehors des taux de maintien de base ou réguliers.

Élément de données	Définition
Description des frais additionnels de l'enfant	Cet élément de données sert à offrir une description plus détaillée des frais additionnels relatifs à l'enfant liés aux services assurés à un enfant en situation de placement.
Frais concernant les subventions et le soutien post-adoption	Les subventions et le soutien post-adoption sont destinés aux parents adoptifs et / ou à assurer du soutien, notamment par des services de counseling et du soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux, afin de faciliter le placement permanent des enfants.
Dépenses	Cet élément de données sert à indiquer le montant versé pour la dépense ayant fait l'objet de la subvention d'après adoption.
Description des dépenses	Cet élément de données sert à décrire la dépense ayant fait l'objet de la subvention d'après adoption.
Sommaire financier	
Type de placement/Service	Indique où le placement d'un enfant a été fait (c'est-à-dire foyer de groupe, famille d'accueil, établissement, placement dans la parenté).
Nombre d'enfants en situation de placement	Le nombre total d'enfants particuliers en situation de placement mentionné dans l'Instrument de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport de maintien.
Nombre de jours	Par type de service de placement – le nombre de jours de placement pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des frais de placement	Par type de service de placement – le total des frais de placement pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des dépenses additionnelles relatives aux enfants.	Par type de service de placement – le total des dépenses additionnelles pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des frais de maintien	Par type de service de placement – le montant total dont on demande le remboursement. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Subvention post-adoption	Les subventions et le soutien post-adoption sont destinés aux parents adoptifs et / ou à assurer du soutien, notamment par des services de counseling et du soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux, afin de faciliter le placement permanent des enfants.

Élément de données	Définition
Autorisation	
Prénom Nom de famille Titre Date (AAAAMMJJ)	Le prénom, nom de famille et titre du poste de la personne qui garantit l'exactitude des renseignements ainsi que la date à laquelle le formulaire a été complété. Les dates sont en format « Année Mois Jour ».
Contact	
Prénom Nom de famille Titre Numéro de téléphone Adresse courriel	Le prénom, nom de famille, titre du poste, numéro de téléphone et adresse électronique (s'il y a lieu) de la personne avec qui communiquer pour plus de renseignements sur le rapport. Le numéro de téléphone doit comprendre l'indicatif régional à trois chiffres, dans le format ###-###-####. Pour être valable, une adresse électronique peut être écrite en majuscules ou minuscules, selon le format a@a.a.